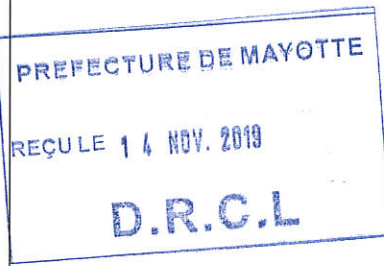




EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
MERCREDI 30 OCTOBRE 2019  
N°81 / 2019



En exercice : 30

Présents : 07

Absents : 23

Procuration : 0

Votants : 07

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Zalihata ABOUDOU,  
Chaharani BAMANA,  
Abdoulatuf MADI,  
Hidahya MAHAFIDHOU,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA,  
El Farsi SAID,  
Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim  
ABDOURAHAMAN, Attoumani Blak ABDULLAH, Soilihi AHMED, Nourou  
ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI,  
Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,  
Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA,  
Soidridine MADI, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Ali-Moussa  
MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-  
FOUNDI, Fatima SALIM

**Objet :**

Attribution du Marché alloti : Travaux  
d'aménagement des aires de détente,  
de loisir et d'équipements touristiques  
N°2019/20 à 2019/28

Procurations : Néant

*L'an deux mille dix-neuf, le 30 du mois d'octobre, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur 2<sup>ème</sup> convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 26 octobre 2019 et sans obligation de quorum, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**NOTA :**

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte du siège de la  
Communauté de Communes le  
08/11/2019

Le Président,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011 relative à l'application à Mayotte des 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> partie du CGCT

Vu l'ordonnance n°2002-1450 du 12 décembre 2002

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Considérant l'avis et les recommandations de la Commission Aménagement et Urbanisme du 8 février 2019

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 Septembre 2019

Le Président rappelle au conseil que sur proposition de la commission aménagements et urbanisme ont été engagés des opérations d'aménagements des plages du territoire et des priorités avaient été fixées pour présentation aux financements de l'Etat. Le Conseil Communautaire a déjà délibéré ces opérations individuellement (Plage de MBouanatzta, Musical, Sakouli).

Afin d'améliorer et de sécuriser l'accueil des touristes et des usagers, un marché sur fonds propres a également été publié pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à faire réaliser des travaux d'aménagement des aires de détente, de loisirs et d'équipements touristiques du Sud. Un cahier des charges a été constitué après transport sur les lieux des membres de la commission et le marché à de travaux été publié le jeudi 08 août 2019 qui comprenait 9 lots.

Après l'analyse des offres reçues, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre et a retenu les offres suivantes que le Président soumet à la validation du Conseil Communautaire :

N°	DÉSIGNATION	ENTREPRISES	MONTANTS
Lot : 1	KIOSQUES CHOUNGUI, KANI KELI, MRONABEJA, PASSI KELI, NGOUJA	ALI ASSANI	64 693, 25€
Lot : 2	MOBILIER URBAIN CHOUNGUI, KANI KELI, MRONABEJA, PASSI KELI, NGOUJA	ALI ASSANI	63 542, 76€
Lot : 3	ECLAIRAGE SOLAIRE CHOUNGUI, KANI KELI, MRONABEJA, PASSI KELI, NGOUJA	MADI ELEC	65 550, 00€
Lot : 4	KIOSQUES MASTARA, 3 BAOBABS, ARRET DE BUS DE BOUENI, PLAGE DE MOINATRINDRI	SAS MGM	117 363, 17€
Lot : 5	MOBILIER URBAINS MASTARA, 3 BAOBABS, ARRET DE BUS DE BOUENI, PLAGE DE MOINATRINDRI	ALI ASSANI	18 505, 77€
Lot : 6	ECLAIRAGE MASTARA, 3 BAOBABS, ARRET DE BUS DE BOUENI, PLAGE DE MOINATRINDRI	MADI ELEC	57 540, 00€
Lot : 7	KIOSQUES POINT DE VUE DAPANI, PLAGE PHOETIDIA, DEPART SAZILE PLAGE, CAREFFOUR NGUEZI	MSVA	77 485, 22€
Lot : 8	MOBILIER URBAIN POINT DE VUE DAPANI, PLAGE PHOETIDIA, DEPART SAZILE PLAGE, CAREFFOUR NGUEZI	MSVA	41 775, 40€
Lot : 9	ECLAIRAGE POINT DE VUE DAPANI, PLAGE PHOETIDIA, DEPART SAZILE PLAGE, CAREFFOUR NGUEZI	MADI ELEC	49 485, 00€

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**Décide :**

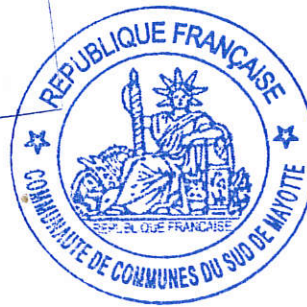
**De retenir** la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.

**D'attribuer** le marché alloti suivant le tableau ci-dessus.

**D'autoriser** le Président à signer tous les actes d'engagement pour la mise en œuvre de ces prestations.

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Bandréélé, le 06 Novembre 2019



Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'I' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Ismaila MDEREMANE SAHEVA